

**DÉCEMBRE 2006**

### LA PLATE-FORME ÉLECTORALE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT PROVINCIAL COMPREND L'ÉQUITÉ SALARIALE!

Lors des dernières élections provinciales, le 18 septembre dernier, les Néo-brunswickoises et Néo-brunswickois ont élu les Libéraux de Shawn Graham.

La Coalition s'est réjouie de la nomination de M<sup>me</sup> Carmel Robichaud à titre de ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition de la femme. Lors de son dernier mandat, Carmel Robichaud a maintes fois appuyé le principe d'une loi sur l'équité salariale tant dans le secteur public que privé. Notons que le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée est resté le même qu'avant les élections, soit 12.7 %.



Dans sa plate-forme électorale, le Parti Libéral a promis d'adopter une loi sur l'équité salariale pour le secteur public et d'étendre l'équité salariale aux contractuels. Il a aussi promis de réunir les intervenants dans le but de légiférer dans le secteur privé. La Coalition considère que c'est un pas dans la bonne direction mais soutient que le temps des consultations est terminé et qu'il faut passer à l'action rapidement pour le secteur privé.

« Nous continuerons à demander qu'une loi soit adoptée dans les plus brefs délais pour **tous** les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick », précise la présidente de la Coalition pour l'équité salariale, Anne-Marie Gammon. La Coalition reconnaît qu'avec le peu de femmes au gouvernement, sa tâche risque d'être ardue, mais elle espère que les députés masculins sauront reconnaître l'injustice que représente la sous-rémunération des emplois traditionnellement féminins.

Les membres de la Coalition sont invité.e.s à profiter de toutes les occasions pour demander à leurs député.e.s d'adopter une loi sur l'équité salariale dans les secteurs public et privé pendant leur présent mandat.

### ÉTATS GÉNÉRAUX DES FEMMES EN ACADIE APPUIENT FORTEMENT L'ÉQUITÉ SALARIALE AU N.-B.



La Coalition pour l'équité salariale a participé aux États généraux des femmes en Acadie du N.-B., tenus sous le thème « *Oser voir l'avenir différemment* », les 22, 23 et 24 septembre 2006 à Bathurst. Les participantes ont reconnu l'équité salariale comme un dossier prioritaire et ont mandaté un comité de suivi pour mettre sur pied un nouveau regroupement provincial de revendication féministe, qui fonctionnera en français.

### INVITATION !!

Les groupes de femmes de la province, en collaboration avec la Coalition contre les coupures du gouvernement Harper, organisent un rassemblement pour protester contre les compressions budgétaires et changements de direction affectant les femmes, **ce vendredi 8 décembre, à midi, à l'Hôtel de ville de Moncton.**

Pour des renseignements, téléphoner au (506) 855-0002 / 855-8977.

**LA SÉNATRICE ROSE-MARIE LOSIER-COOL, MME MARY JANE PETERS ET M. GORDON FAIRWEATHER PARTAGENT LA COPRÉSIDENTENCE HONORAIRE DE LA COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

La Journée de l'équité salariale a été célébrée le 29 novembre dernier et pour l'occasion, la Coalition pour l'équité salariale a présenté les trois Néo-Brunswickois qui partageront la coprésidence honoraire de son organisme : la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool, M. Gordon Fairweather et Madame Mary Jane Peters.

Lors de la conférence de presse, Gordon Fairweather s'est dit consterné que le N.-B. n'ait toujours pas adopté de loi sur l'équité salariale, énumérant les premiers ministres qui se sont succédé depuis que la question avait été abordée sous le gouvernement Hatfield. « Aujourd'hui, c'est la Journée de l'équité salariale mais c'est aussi le temps de l'équité salariale » a-t-il dit, invitant le nouveau gouvernement provincial à enfin adopter une loi pour mettre fin à l'iniquité salariale.

Retenue à Ottawa, la sénatrice Losier-Cool a envoyé un message, affirmant : « J'ai déjà publiquement soutenu la nécessité d'une loi généralisée sur l'équité salariale au Nouveau-Brunswick, et j'appuierai les efforts de la Coalition jusqu'à ce que nous ayons gain de cause ».



**M. Gordon Fairweather** fut procureur général du Nouveau-Brunswick, député fédéral de Fundy Royal de 1962 à 1977, premier Commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne et, en 1986, chef de la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

**La sénatrice Rose-Marie Losier-Cool** est connue pour son engagement pour les femmes et pour la francophonie. Elle a enseigné 33 ans dans les écoles du Nouveau-Brunswick et en 1983, elle est devenue la première femme présidente de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. En 1992, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick lui a remis le prix de l'Enseignante de l'année pour un enseignement non-sexiste. Elle a été vice-présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick en 1994-95. Rose-Marie Losier-Cool a été nommée au Sénat le 21 mars 1995. Elle en a été la vice-présidente du 17 novembre 1999 au 7 octobre 2002, et la toute première femme Whip du gouvernement du 15 janvier 2004 au 23 janvier 2006. Elle a été reconduite à la vice-présidence le 6 avril 2006.



**Mme Mary Jane Peters** est la présidente du NB Aboriginal Women's Council. Elle travaille présentement à Elsipogtog.

**MYTHES ET RÉALITÉS**

*Tel que convenu, votre Bulletin de la Coalition vous présente les mythes et les réalités qui circulent autour de l'équité salariale. Le mythe dénoué cette édition-ci est le suivant :*

**MYTHES**      **LE GOUVERNEMENT VA INSTAURER L'ÉQUITÉ SALARIALE PENDANT LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES.**

**RÉALITÉ**      *L'équité salariale est un droit humain et les droits humains ne sont pas négociables. Par exemple, on ne peut pas négocier si oui ou non un employeur pourra discriminer contre les employés de minorité visible. Discriminer est illégal. C'est tout.*

## CHANGEMENTS DE POLITIQUES QUI AFFECTENT LES FEMMES

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement fédéral de Stephen Harper a annoncé des changements de politiques qui affectent énormément les femmes. En septembre 2006, il a aussi annoncé des compressions budgétaires qui affectent les femmes, le milieu associatif et les minorités.

Les femmes sont particulièrement touchées par :

- le refus d'adopter une loi proactive sur l'équité salariale au niveau fédéral
- l'annulation des ententes fédérales-provinciales sur les garderies
- le changement du mandat et des critères du Programme de Promotion de la femme de Condition féminine Canada de façon à exclure le financement d'activités de revendication pour l'égalité (ce programme est la principale source de financement de la Coalition pour l'équité salariale)
- les compressions budgétaires de 5 millions \$ (soit 40 % du budget total) du fonctionnement interne de Condition féminine Canada
- l'élimination du programme de contestation judiciaire
- la réduction du budget d'alphabétisation

Afin de dénoncer ces changements et compressions budgétaires, la Coalition pour l'équité salariale travaille en collaboration avec d'autres groupes de femmes provinciaux et nationaux pour faire pression sur le gouvernement. Elle s'est aussi jointe à la Coalition contre les coupures du gouvernement Harper, qui regroupe déjà plus d'une vingtaine d'organismes de femmes et de groupes communautaires.

Vous pouvez exprimer votre opposition aux compressions budgétaires en signant la pétition en ligne : <http://www.capacadie.com/petition/petition.cfm>, en parlant avec votre famille et votre entourage, en écrivant à l'opinion des lecteurs dans les journaux, et en contactant votre député fédéral pour lui demander ce que fera son parti pour rétablir le financement.

### LES CHANGEMENTS AU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME DE CONDITION FÉMININE MUSÈLENT LES FEMMES

**LE MANDAT ET LES CRITÈRES DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME – UN PROGRAMME QUI AUPARAVANT FINANÇAIT LES GROUPES QUI MILITAIENT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES – ONT ÉTÉ CHANGÉS.**

- a. Le mandat n'inclut plus le concept d'égalité.
- b. Il ne couvre plus la participation des femmes à la vie politique et juridique.
- c. Le programme ne couvre plus les activités de revendication et de lobbying.
- d. Il est maintenant ouvert aux demandes de subvention par des entreprises privées.
- e. Le programme compte pourtant un très petit budget : 10 millions \$ au Canada; 300 000\$ par année au N.B.



### **QU'ONT-ELLES DIT ?**

*Voici quelques paroles dites ou écrites par des personnalités connues.*

*« Nous n'avons pas besoin que des groupes mènent des activités de lobbying et de défense des droits pour nous sensibiliser à des problèmes que nous connaissons déjà », Beverley Oda, ministre fédérale du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, justifiant l'élimination du financement de la revendication par le Programme de promotion de la femme, Chambre des Communes, le 5 octobre 2006.*

*« Dans ma première question à un premier ministre, je me sens obligé de parler de l'égalité des droits des femmes. Puisque le gouvernement affiche des excédents budgétaires de plusieurs milliards de dollars, et ce, grâce au gouvernement libéral précédent, pourquoi diable le premier ministre ferme-t-il 12 des 16 bureaux de Condition féminine à l'échelle du Canada si ce n'est pour paralyser ceux qui osent remettre en question l'idéologie néoconservatrice de son gouvernement? » Stéphane Dion, nouveau chef du Parti libéral du Canada, Chambre des Communes, le 4 décembre 2006.*



### **Le rapport sur l'équité salariale du Québec suscite l'espoir de la Coalition pour l'équité salariale du N.-B.**

Le 22 novembre 2006, un Rapport sur les effets de la Loi sur l'équité salariale du Québec intitulé : « La Loi sur l'équité salariale : un acquis à maintenir », a été déposé par le Ministère du travail du Québec.

Environ 500 000 femmes et hommes du Québec ont bénéficié d'ajustements salariaux, atteignant une moyenne de 6,5 %. Cependant, les frais administratifs et les ajustements salariaux représentent des coûts raisonnables pour les entreprises. En effet, dans 70 % des cas, l'augmentation de la masse salariale de l'entreprise privée est inférieure à 1,5 %.

Le rapport montre clairement que la loi est un outil essentiel pour amener les entreprises à implanter l'équité salariale : « Selon l'enquête auprès des entreprises privées, c'est 34 % des entreprises non assujetties qui disent avoir développé une politique salariale basée sur l'équité salariale alors que les entreprises assujetties sont deux fois plus nombreuses (68 %) à déclarer avoir réalisé un exercice d'équité salariale. » (p. 71). Rappelons que les entreprises de moins de 10 employées ne sont pas assujetties à la loi sur l'équité salariale du Québec.

Le gouvernement du N.-B. a maintenant la preuve qu'une loi sur l'équité salariale est la meilleure option pour assurer un salaire égal pour un travail de valeur égale et qu'elle a des effets bénéfiques pour les travailleuses comme pour les entreprises visées. La Coalition pour l'équité salariale compte bientôt discuter des résultats du rapport avec des représentants du gouvernement de Shawn Graham.

Pour en savoir plus sur le rapport « La Loi sur l'équité salariale du Québec : un acquis à maintenir », consultez les sites Internet suivants : <http://www.ces.gouv.qc.ca/publications/rapp-2006-fs.pdf> (Faits saillants) <http://www.ces.gouv.qc.ca/publications/rapp-2006.pdf> (Rapport complet).



### **Pas de loi fédérale sur l'équité salariale sous Harper**

Le gouvernement fédéral a annoncé le 19 septembre 2006 qu'il refusait d'adopter une loi proactive sur l'équité salariale. Il agit ainsi à l'encontre des recommandations faites en 2004 par le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale, et des demandes du Réseau nationale de l'équité salariale (dont fait partie la Coalition pour l'équité salariale du N.-B.)

Pourtant, plus de trente ans après l'adoption de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les femmes gagnent encore moins que les hommes en moyenne, peu importe leur profession, leur âge ou leur scolarité. À l'heure actuelle, une femme touche 72,5 cents pour chaque dollar que touche un homme. L'écart salarial est encore plus important chez les femmes autochtones, les femmes de couleur et les femmes handicapées.

### **Le livre rose du caucus libéral féminin comprend une loi fédérale sur l'équité salariale!**

Le 27 novembre 2006, le caucus libéral féminin a publié *Le livre rose : orientations générales pour l'avenir du Canada* qui propose des orientations politiques pour résoudre les problèmes sociaux et économiques les plus urgents pour les femmes qui travaillent, pour leur famille, pour les aidantes naturelles et pour les femmes âgées. Entre autre, le livre rose propose de mettre en œuvre une législation proactive sur l'équité salariale, comme l'a recommandé le Groupe de travail sur l'équité salariale en 2004 et de rétablir les conditions et modalités du programme de Promotion de la femme tout en augmentant son financement.

Reste à voir si le *Livre rose* fera partie du programme électoral libéral lors de la prochaine campagne...h

### **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier nos bénévoles : Catherine Boucher (rédaction et mise en page), Thérèse Gautreau et Irène Khor (envoi postal).

Distribuez notre bulletin à vos amies et invitez-les à mettre leur nom sur notre liste envoi du Bulletin en envoyant un courriel à [coalitio@nb.sympatico.ca](mailto:coalitio@nb.sympatico.ca).